

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 55 (1967)

Heft: 75

Artikel: La gilette-culottière

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-271746>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour clore la discussion sur :

Le Service civil obligatoire des jeunes filles

Deux avis médicaux parus dans le « Bulletin des médecins suisses »

Après avoir fait le point de la conférence de presse organisée par l'Alliance, voici comment s'exprime le Dr Bernh. Lang :

A la fin de la conférence de presse, les représentants des sociétés féminines déclarent nettement opposées à un service social obligatoire pour les jeunes filles !

Un refus aussi catégorique pourrait certes décourager tout représentant du sexe fort de donner son avis. Si je m'y résous néanmoins, c'est parce que je suis convaincu que le service obligatoire proposé est une question qui ne concerne pas exclusivement les femmes, mais la population tout entière. Chacun y est intéressé, et à n'en pas douter, nous autres médecins aussi. Pour plus de clarté, je m'en tiendrai aujourd'hui aux objections formulées et me réserve, au cas où une discussion suivrait, d'examiner encore d'autres aspects de la question.

« Social » et « obligatoire »

1. Qu'en est-il de la déclaration comme quoi « social » et « obligatoire » seraient des notions incompatibles ?

En fait, on ne voit pas pourquoi une activité perdrait son caractère social parce qu'elle est déclarée obligatoire. Le mariage est-il un acte antisocial, parce que le Code civil suisse veut qu'il soit légalisé à l'état civil ? Un citoyen suisse est-il animé de sentiments moins patriotiques parce que le service militaire est obligatoire ? Les femmes suisses veulent-elles rejeter l'instruction générale parce que la fréquentation des écoles n'est pas facultative dans notre pays ? Non, « obligatoire » ou « volontaire » n'est pas un critère valable lorsqu'il s'agit d'organiser un service social capable de bien fonctionner. L'élément déterminant est sans nul doute qu'il réponde au but visé et soit pratiquement réalisable. Nul n'ignore l'inquiétante pénurie de personnel auxiliaire dont souffre le secteur social tout entier, non pas seulement les hôpitaux, mais dans une égale mesure les homes de toutes catégories et les institutions sociales employant, par exemple, des infirmières visiteuses, des assistants sociaux, etc. On sait aussi que les mesures d'assainissement prises notamment pour rendre les postes en question plus attractifs — c'est-à-dire en termes plus simples pour garantir un meilleur salaire, un horaire de travail bien réglé, des vacances d'une durée suffisante, un appartement plus confortable — n'ont pas du tout eu l'effet qu'on en attendait. La tendance contre laquelle nous avons à lutter persiste. Et quiconque connaît l'humanité sait que l'argent ou un appel, si louable soit-il, à ses plus nobles sentiments ne suffiront pas à y remédier. Ne nous faisons pas d'illusions : à défaut de contrainte ou d'obligations, le jeune homme, cigarette aux lèvres, parcourt le monde au volant de sa voiture de sport, et la fille fuit dans un train, tout deux dégustant des pâtisseries. Rien de grand et de durable n'est réalisable sans contrainte, qu'elle s'exerce sur l'individu ou sur la société. La grosse difficulté est généralement de la faire accepter par la collectivité. Or, dans le cas qui nous occupe, c'est parfaitement possible. Il suffit d'un peu de bon sens et de courage pour admettre que si l'Etat oblige ses citoyens à exécuter un certain travail, à s'accommoder d'une restriction à leur liberté dans le seul but de servir l'intérêt général, cela n'est nullement contraire à notre dignité humaine.

Mme Zimmermann déclare : « L'assistance aux malades exige des qualités de cœur toutes particulières : joie, désir de servir. Ce sont là des dispositions qu'on ne saurait obtenir par la contrainte, d'où notre opposition. »

La chose est possible

Durant de longues années de pratique à Langenthal, le soussigné a dirigé d'innombrables cours d'initiation aux soins aux malades à domicile. Ces cours n'étaient pas obligatoires, mais on n'avait procédé à aucune sélection, les élèves étaient, dans l'ensemble d'un niveau moyen. Or je puis affirmer, sans présomption aucune, que toutes les participantes, sans exception, ont fait preuve d'un zèle renaissant et que le résultat de leur théorique que pratique a été tout à fait positif. Je ne vois pas pourquoi ces jeunes filles ne pourraient accomplir un travail productif partout où une grave pénurie de personnel auxiliaire se fait sentir ; je suis persuadé — et, avec moi, d'innombrables médecins expérimentés — que c'est là la chose possible, lorsqu'on aura courageusement vaincu les hématites de certains organes compétents soucieux de la tradition et lorsqu'on se mettra hardiment à l'œuvre pour instaurer, sans idées préconçues, de façon rationnelle et systématique, les nouvelles formes d'organisation nécessaires. On affirme que les qualités innées de la femme sont le sens pratique et humain, l'ingéniosité... Fort bien. C'est précisément sur ce terrain-là que nous les attendons, en les invitant cordialement à ne pas trop marcher sur les traces des hommes, souvent, hélas, si compliqués, doctrinaires et dogmatiques. Point n'est besoin d'un titre universitaire pour faire un lit, donner ses repas à un malade, faire sa toilette et lui tenir un peu compagnie dans ses moments de découragement. Cela ne requiert pas de longue initiation qui empêcherait les infirmières de remplir leurs fonctions spécifiques auprès des malades ; toute jeune fille, normalement douée, peut accomplir ces tâches sans avoir fréquenté des cours spéciaux et elle s'y chargera même spontanément dans la plupart des cas !

Les jeunes sont déjà préparées

Quant aux répercussions psychiques invoquées, je suis bien loin de les prendre à la légère ! Qu'on me permette cependant de relever ceci : avant de mettre le pied à l'hôpital, la plupart des jeunes filles ne menaient certes pas une vie paradisiaque ; plusieurs d'entre elles ont déjà été rudement confrontées avec la réalité ; dans leur propre foyer, avec leurs père et mère, leurs frères et sœurs, dans leur entourage, à l'école. Elles ont écouté des émissions radiophoniques, passé des heures devant un écran de télévision, lu en abondance journaux, illustrés, romans policiers et autre littérature où le « sexe »

joue un grand rôle ; bref, elles sont pour ainsi dire familiarisées avec tout ce que le monde peut nous offrir de beau et de laid, de bon et de mauvais. Aujourd'hui, les rosiers sont rares, et l'argument des ménagements psychiques dont il faut les entourer n'est guère convaincant ! Ajoutons que rien n'oblige à faire participer au service social des jeunes filles de 15 ou 16 ans qui viennent de terminer leur scolarité. Non, nous pensons plutôt, nous médecins, à l'âge correspondant à l'école de recrues, soit à un moment où la « candeur angélique » a déjà perdu quelque peu de son éclat.

Nous aimerions relever encore une fois que le service social ne doit pas se limiter seulement aux hôpitaux et homes de toute sorte, mais qu'il faut l'incorporer organiquement dans l'ensemble de notre structure sociale et économique suisse. Nous espérons que partout où l'on a un urgent besoin de personnel auxiliaire se trouveront aussi des personnes énergiques et résolues, douées d'initiative et d'imagination, capables d'acquiescer les vœux des jeunes filles vers une activité pleinement humaine, mettant à profit leurs forces neuves et sachant éveiller leur enthousiasme grâce à une intelligente direction.

J'aimerais terminer par cette pressante question : ne devrions-nous pas tenter un courageux essai — même s'il peut échouer — et risquer quelque chose de neuf, de grand, d'humain, plutôt que de se résigner par faiblesse, sans avoir rien entrepris ?

Bernh. Lang

La Société « Zürcher Sozialjahr » parle de son expérience :

Le service social pour jeunes filles a déjà commencé à fonctionner ; en octobre 1966, la première volée y est entrée pour une année. Notre vœu est que tous les autres cantons et villes en fassent de même et qu'on soutienne nos efforts.

Qu'est-ce que l'année sociale zurichoise ? Elle est destinée aux jeunes filles qui ont achevé leur scolarité réglementaire et sont âgées d'au moins 16 ans et demi ; elles s'engagent, dans le cadre de l'année sociale zurichoise, à servir leur prochain une année durant. Elles peuvent — si elles ne l'ont pas encore fait — accomplir pendant cette année le cours obligatoire de l'école ménagère publique. A cette fin, elles fréquentent ladite école huit heures par semaine (une journée). Si elles ont déjà derrière elles l'enseignement ménager obligatoire, nous leur donnons la possibilité de suivre, au choix, d'autres cours (soins aux malades, soins aux nourrissons, langues, éducation, etc.). Les jeunes filles doivent faire les stages suivants : deux fois trois mois auprès d'une famille ayant au moins trois enfants en bas-âge, trois mois dans une crèche ou un home d'enfants, trois mois dans un hôpital. Les jeunes filles reçoivent la pension et le logement à leur lieu de travail et un argent de poche d'environ Fr. 100.— par mois (dans les hôpitaux : d'après le tarif en vigueur). Nous accueillons des jeunes filles de toute la Suisse. Familles et hôpitaux n'entrent en ligne de compte qu'à condition d'être assez près de Zurich pour que les jeunes filles puissent s'y rendre à l'école.

Homes et hôpitaux rétribuent les jeunes filles selon leur propre tarif, les familles paient à la société Fr. 400.— pour chaque période de trois mois. La société prend à sa charge les primes d'assurance-accidents, les écoles et les frai d'organisation. Il s'agit d'une société privée et toutes les collaboratrices remplissent leurs fonctions à titre bénévole. Nous avons requis, et en partie obtenu, l'appui de services officiels et de fondations.

Notre institution débute modestement, mais nous nous en réjouissons, parce que cela nous permet de recueillir des expériences. Ainsi nous sommes convaincus que le service social ne devrait pas être remis jusqu'à l'âge où les jeunes gens font

leur école de recrues. Les inscriptions reçues jusqu'ici nous prouvent même que les jeunes filles aimeraient pouvoir l'accomplir encore plus tôt. L'une des raisons en est que les adolescentes, à âge égal, sont plus mûres que les jeunes gens et qu'elles sont plus tôt qu'eux, en moyenne dans la vie professionnelle. D'autre part, elles tiennent à ne pas interrompre la formation professionnelle envisagée, c'est-à-dire à intercaler leur service social avant de commencer un apprentissage. Avant toute chose, il est préférable qu'elles s'y voient avant qu'un gain élevé et facile ait miné leur idéalisme juvénile.

Placement difficile

Nous avons pu faire une autre expérience, soit qu'il est infiniment difficile de placer dans des homes et hôpitaux les jeunes filles, pleines de bonne volonté et d'idéalisme, dont nous avons assuré la formation. Les médecins, précisément, devraient savoir que le personnel hospitalier est surmené en permanence. On comprend qu'il refuse de perdre son temps à instruire et surveiller sur une large échelle des aides jeunes et inexpérimentées qui ne passent que quelques mois dans l'établissement. Ce sont avant tout les hôpitaux et homes de peu d'étendue qui acceptent d'accueillir une jeune fille du service social. Le placement dans des crèches et homes d'enfants s'est révélé le plus difficile. Les maisons d'éducation, elles, font valoir que tous les auxiliaires devraient déjà avoir acquis une bonne formation d'éducateur. Dans d'autres instituts, on invoque le personnel déjà surchargé de travail, dont on ne saurait exiger qu'il s'accommode d'un surcroît de débutantes sans aucune expérience. Si nous sommes certaines de pouvoir surmonter avec le temps ces difficultés, nous ne croyons cependant pas, précisément à cause de la lourde tâche incombant au personnel, parvenir jamais à placer toutes les jeunes Suissesses dans le secteur hospitalier.

Pour terminer, nous aimerions remarquer que la conférence de presse du 19 octobre à Berne, à laquelle nous journaux ne cessent de se référer, avait été organisée par l'Alliance de sociétés féminines suisses, qui comprend essentiellement des organisations féminines réformées et ne peut donc être considérée comme représentative pour l'ensemble des femmes. On nous a dit que les membres intéressés n'avaient pas non plus tous été informés de la conférence projetée et de son sujet. Nous nous sommes, quant à nous, efforcées en vain, à plus d'une reprise, d'y prendre la parole pour exposer notre manière de voir.

A la suite de la fondation de notre société, nous avons eu la grande satisfaction d'apprendre qu'une institution très semblable à notre année sociale existe en Allemagne depuis deux ans déjà. Elle est rattachée à la Croix-Rouge allemande. La Croix-Rouge suisse s'est, jusqu'à aujourd'hui, montrée plutôt réservée à l'égard de notre entreprise.

Société « Zürcher Sozialjahr »

Le Dr H.R. Bloch, de l'Hôpital cantonal de Glaris, s'exprime en ces termes :

A propos du manque du personnel soignant

... L'idée d'un service féminin obligatoire dans les hôpitaux n'est pas neuve. L'intervention la plus éloquente en sa faveur a certainement été, dans un passé récent, celle du professeur Heut Thüelické, théologien hambourgeois, à l'occasion du Congrès

(Suite en page 6)

Une femme exceptionnelle

(Suite de la page 1)

qui, grâce à son mandat, exerça une influence culturelle décisive. La vie des femmes subit des transformations profondes. Ce n'est qu'il y a vingt-trois ans que le Liban a acquis une indépendance totale. La génération du Dr Nassar a été la première à donner à la femme la possibilité de faire elle-même sa vie. Salwa Nassar usa largement de cette liberté et développa sa personnalité dans tous les domaines. Son foyer, où elle se montrait bonne cuisinière et excellente maîtresse de maison, était toujours ouvert à ceux qui venaient s'entretenir de sujets scientifiques ou généraux sur les besoins du pays.

« Que pouvons-nous donner à notre jeunesse ? » demanda-t-elle un jour au cours d'une conversation que nous avions avec elle. « Elle est partagée, dit-elle, entre le monde de traditions que représentent les parents et les influences occidentales qui pénètrent à un rythme accéléré. Que pouvons-nous faire pour préserver les valeurs qui maintiennent la vie de nos familles et de notre société ? » Salwa Nassar était restée fidèle à la foi chrétienne de ses pères et savait que cette foi implique des principes moraux bien définis qui doivent être vécus si les chrétiens veulent donner quelque chose au monde. Elle vivait dans un pays où chrétiens et musulmans se rencontrent et collaborent dans la vie culturelle et politique. On prend grand soin de maintenir l'équilibre entre les diverses confessions.

Sous ce rapport, le Dr Salwa Nassar savait aussi grandir les autres. Son bonneté et sa sincérité étaient un défi pour ses amis et ses collaborateurs. Elle voulait rendre les jeunes de son pays moralement capables de devenir des chefs responsables dans le monde arabe. De même qu'elle avait pendant de longues années pris soin de sa jeune sœur pour lui permettre de faire des études, elle se préoccupait constamment des individus et de la communauté au sein de laquelle elle vivait. Elle disait elle-même que la force agissante derrière sa vie si active et sa carrière si féconde avait été « ma passion pour la science que je voulais faire partager à une communauté d'hommes que j'aime ».



Léon Smulovic

- HORLOGERIE
- BIJOUTERIE

Grand choix de montres, bijoux, chevalières, alliances or.

Genève, Terrassière 5
Tél. 36 54 89

La gilette-culottière

Elle confectionne gilets et pantalons

APTITUDES REQUISES

Bonne vue, bon goût, habileté manuelle, ordre, propreté, précision, méthode.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : Avoir terminé sa scolarité.

Age minimum d'entrée en apprentissage : 16 ans.

Durée de l'apprentissage : Deux ans.

N.B. - Les apprentissages de gilette et les apprentissages de culottière peuvent être comme tels menés à leur terme ou être changés en apprentissages de gilette-culottière, si les deux parties en conviennent, d'entente avec l'autorité cantonale compétente. L'apprentissage doit, en pareil cas, se continuer selon le programme en vigueur, lequel ne reconnaît, depuis quelques années que l'apprentissage de gilette-culottière.

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE

1re année : S'initier au maniement et à l'entretien de l'outillage, du matériel de repassage et des machines à coudre. Aider à exécuter les différents travaux de la profession. S'exercer à faire les différentes sortes de points : point de sautoir, point de piqûre, point croisé et point arrière, passer les fils, rabattre la doublure. Faire des boutonnières. Aider à confectionner des pantalons. Faire des parties de pantalons, telles que martingales, soupattes et bragues. Faire différentes sortes de poches. S'exercer au camouflage et à la mise en forme. Confectionner différents genres de pantalons (pantalons à porter avec ceinture, pantalons de sport, pantalons à porter avec bretelles). Monter des gilets pour l'essayage.

2e année : Répéter constamment les travaux de la première année d'apprentissage, en habituant l'apprentie à exécuter seule les divers travaux du métier à mesure que se développe son habileté. Faire des parties de gilets, telles que poches intérieures et extérieures et martingales. Confectionner complètement des gilets. S'exercer à faire les différents formes et genres. Finir des gilets et des pantalons comme travail indépendant.

L'apprentie doit être formée de telle façon qu'elle soit à même, à la fin de son apprentissage, d'exécuter seule tous les travaux prévus dans le programme ci-dessus.

Connaissances professionnelles : Matières et fournitures, méthodes de travail, art de l'habillement.

Dessin professionnel : Exécution technique (rapports et mesures), sens de la ligne, (sens de la forme et de l'harmonie), exécution en général (propreté de la présentation et légendes). A l'examen de fin d'apprentissage, à côté des connaissances et dessin professionnels, la candidate doit être capable de confectionner un pantalon (poches, boutonnières, rabattage de doublure, façonnage des bords du gilet, doublure, assemblage et travaux au fer, tels que repassage des coutures et camouflage), et de savoir repasser et apprêter le tout.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande

Elle est considérable. Les gilette-culottières sont si demandées que l'on a dû monter des films de propagande pour attirer les jeunes filles vers le métier.

Perspectives d'avenir

Les ateliers n'étant le plus souvent pas assez grands, on ne garde que les ouvrières sur grandes pièces et les petites-mains, et l'on assure aux gilette-culottières du travail à domicile. La plupart d'entre elles trouvent chez elles à la confection, aux retouches ou aux transformations.

L'offre

Un travail qui permet à la femme veuve, mariée, divorcée ou mère de famille, de travailler chez elle, ce qui est fort recherché à notre époque.

Conditions de travail

Horaires : Celui des ateliers, ou alors l'horaire très souple des travailleuses à domicile.

Congés : idem.

Gain : Les gilette-culottières sont payées à la pièce. Leur gain dépend de leurs capacités et de leur rapidité. On compte qu'une gilette-culottière confectionne en moyenne quatre pantalons par semaine, par exemple, à Fr. 55.— ou 65.— le pantalon, ce qui lui assure un gain de Fr. 260.— par semaine environ et plus de Fr. 1000.— par mois au moins.

Avantages sociaux : En atelier, mais pas à domicile, évidemment.